

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01505
Numéro SIREN : 798 878 195
Nom ou dénomination : 2PULSE

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2024 sous le numéro de dépôt 5143

2PULSE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 200,00 €
Siège social : 5 rue de la Manufacture
49100 ANGERS
RCS ANGERS 798 878 195

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 AVRIL 2024**

Le 16 Avril 2024 à 10 heures,
Au siège social,

Les associés de la société 2PULSE, Société à responsabilité limitée au capital de 200,00 €, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la Société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Prénom	Nom	Nombre de droits de votes en pleine propriété
Maxence	PINSON	122
Jérémy	PIOCHE	78

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 200 parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maxence PINSON en sa qualité d'associé.

La Présidence rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1 – Nomination d'un co-gérant

2 – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de Madame Victorine PINSON aux fonctions de Gérante de la société à compter de ce jour.

Il est nommé pour une durée indéterminée.

L'intéressé déclare accepter ces fonctions et ne pas être frappé d'une incapacité lui en interdisant l'exercice.

La rémunération des fonctions de gérant fera éventuellement l'objet délibération ultérieure.

Les frais engagés par la gérance pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Maxence PINSON
Associé

Signature



Jérémy PIOCHE
Associé

Signature

